

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 Février 2023

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
 Présents : 25
 Votants : 30

D23.021

L'an deux mille vingt-trois,
 le deux février,
 à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : VALENTIN Denis, POUGET Valérie, MALZAC Claude, FABRE Jean, BLANC Sébastien, VALENTIN Christine, POQUET Pascal, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, CROUZET Colette, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude, SEGUIN Denis.

Absents : RODRIGUES David (pouvoir donné à VALENTIN Denis), CITERIN Sylvie, LAFON Madeleine (pouvoir donné à FABRE Jean), ROCHEREAU Bernadette (pouvoir donné à BLANC Sébastien), POUDEVIGNE Roger, CABIROU Christian, FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), DE SOUSA Guy, absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, BONNAFOUX Hervé, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D23.021: CONFIRMATION DE L'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE POUR LACTALIS A HAUTEUR DE 60 000 €

Dans le cadre des aides à l'immobilier d'entreprise, Monsieur le Président rappelle que par délibérations D19.090 en date du 8 novembre 2019, et D21.028 en date du 25 mars 2021, le Conseil Communautaire avait donné un avis de principe favorable concernant l'aide à apporter à l'entreprise LACTALIS, sise au Massegros. Il indique que le projet définitif a été déposé récemment par Lactalis, auprès de nos services ainsi qu'auprès des services de la Région et du Département pour instruction.

En conséquence, Monsieur le Président propose que le Conseil Communautaire confirme son avis de principe pour l'octroi d'une aide à l'immobilier d'entreprise à la société LACTALIS, dans le cadre d'un plafonnement à hauteur de 60 000,00 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

CONFIRME son accord de principe pour l'octroi d'une aide à l'immobilier d'entreprise, pour le dossier LACTALIS (plafonnée à hauteur 60 000,00 €) sous réserve de l'éligibilité du projet.

AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer l'ensemble des pièces afférentes ces différents dossiers.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 27 février 2023,
Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL